



WA-IBA
Association loi 1901
5 rue Beauséjour.64140 Billère

WA-IBA

[Site : http://wa-iba.jimdo.co](http://wa-iba.jimdo.co)

Présentation du parrainage pour un enfant de l'Association Secours Enfants Orphelins (ASEO)

Historique

Lors d'un séjour au Burkina Faso en février 2010, Bernadette BENLAMARA, présidente de l'association Wa-Iba, rencontre Bassita TOE présidente de ASEO. Un second séjour en août 2010 permet à Wa-Iba de vérifier le sérieux d'ASEO et d'envisager la mise en place d'un partenariat s'inscrivant dans la durée.

Projet de « Secours Enfants Orphelins »

Bassita TOE a créée son association en 2007.

Elle-même a vécu la vie d'une orpheline.

Son association a pour objectif principal de permettre à des enfants orphelins ou très démunis de rester dans leur famille élargie ou de trouver une famille d'accueil afin de leur éviter la rue ou l'orphelinat.

Extrait du préambule des statuts de l'association burkinabé

« Face aux grandes épidémies souvent cycliques telles que la méningite, le choléra et les ravages faits par le SIDA, beaucoup d'enfants se retrouvent orphelins, soit de père, soit de mère, soit des deux parents à la fois.

De surcroît victimes, certaines pratiques ancestrales, parfois dépassées comme le « système de succession », les orphelins ne peuvent pas souvent disposer des biens laissés par leurs parents. En effet, dans la plupart des sociétés africaines, rarement l'enfant jouit directement des biens acquis par ses parents. Ce sont plutôt les frères, sœurs, cousins, oncles, tantes qui font mains mises sur les biens du défunt.

Les orphelins se retrouvent ainsi expropriés des avoirs de leurs parents (malgré les dispositions prises par le Code des Personnes et de la Famille au Burkina).

Démunis, sans pouvoirs et sans voix, la majorité des orphelins ne peuvent pas faire face aux besoins fondamentaux, entre autres se nourrir, se vêtir, se soigner, se loger et surtout aller à l'école.

Ce sont donc toutes ces raisons qui ont motivé un groupe de parents, de tuteurs, d'enseignants et de personnes sensibles à la cause des orphelins, plus particulièrement aux orphelins scolarisés, à créer une association dénommée Secours Enfants Orphelins Scolarisés de la Province du Houet au Burkina Faso en abrégé (A.S.E.O). »

Extrait des statuts de Wa-iba

« Cette association, apolitique et non confessionnelle, à caractère humanitaire et social, a pour but d'apporter aide et soutien à des personnes ou groupes de personnes, en difficulté financière, leur permettant ainsi d'améliorer leur qualité de vie. Cette aide se réalise par le biais de micro projets avec en contre partie, une demande de réciprocité de la part du ou des bénéficiaires, à l'égard de l'association, pour créer un réseau d'entraide

L'association organisera des manifestations et des ventes, pour financer les micro-projets retenus. »

Objectifs de Wa-lba par rapport à ASEO

Trouver des financements permettant d'assurer les frais liés à la vie des enfants.

Le parrainage comprend

- L'inscription dans un établissement scolaire
- Les fournitures scolaires

Notre objectif est de trouver un parrain ou une marraine pour chaque enfant.

Pourquoi parrainer ?

Afin de pouvoir nous inscrire dans la durée, nous avons décidé de développer le parrainage des enfants :

La demande concernant cette possibilité a été effectuée par des sympathisants souhaitant s'engager financièrement sur ce projet, celui-ci correspond à leur souhait.

Des échanges avec Bassita TOE encourageant le développement du parrainage des enfants ont été réalisés.

Montant du parrainage

Afin que tous ceux qui le souhaitent puissent participer à ce projet, décision a été prise de proposer une fourchette mensuelle allant de 5 à 25€/mois

Nous pensons ainsi que les jeunes et les personnes à revenus modestes, pourront nous rejoindre plus facilement.

Le montant alloué pour chaque enfant est fonction du niveau de vie de la famille élargie qui s'occupe de l'enfant

ASEO fait une étude précise de chaque cas afin de pouvoir répondre au mieux à la situation de chaque enfant dans sa famille

Notre réflexion est la suivante : nous constituons ici un groupe de parrains et mairaines dont le montant global des parrainages permet à ASEO de financer au mieux les besoins financiers des enfants

Formule de parrainage

Important : pour les personnes payant des impôts sur le revenu, 66% de leur don est déductible d'impôt, notre association étant reconnue d'intérêt général.

Votre virement mensuel après déduction fiscale

Montant mensuel	Montant annuel	Déduction fiscale	coût réel de votre don annuel
5€/mois	60€	39.60€	20.40€
10€	120€	79.20	40.80€
15€	180€	118.80	61.20€
20€	240€	161.04€	78.99
25€	300€	198€	102€